



Novembre 2020
Volume 19
Numéro 1

Sommaire

- Mot du président.
- Ajout des journées pédagogiques.
- Traitement salarial en cas de suppléance dépannage.
- Assurances collectives Alter-Égo
- Caisse Desjardins de l'Éducation.
- Nouveau site web SEVM.

L'as-tu lu?

Le journal du SEVM

OUI, EN ÉDUCATION, FAUT QUE ÇA CHANGE MAINTENANT!

Au cours des dernières semaines, avec les annonces faites, tant par le premier ministre que le ministre de l'Éducation, beaucoup d'informations sont véhiculées. Toutes ces informations ne sont pas toujours interprétées comme il se doit et une mise au point s'impose, car plusieurs cassent du sucre sur le dos des syndicats présentement.

À PROPOS DE LA NÉGOCIATION

Voilà maintenant plus d'un an que nous avons déposé nos demandes syndicales, demandes pour lesquelles vous avez été consultés. Cela s'est passé avant la pandémie, bien entendu. En mars, lorsque cette crise planétaire nous a frappé de plein fouet, les centrales syndicales s'étaient entendues avec la négociatrice en chef du gouvernement pour prendre une pause de la négociation afin de gérer la situation. Dans les heures qui ont suivi, c'est le premier ministre lui-même qui est venu à la rencontre et qui a imposé aux centrales que la négociation se fasse, même en temps de pandémie. Alors nous sommes donc entrés dans la danse, bien que depuis mars dernier, nous dansons plus souvent seuls qu'à deux! Si le premier ministre, qui a en horreur les syndicats, espérait tirer profit de la crise pour imposer sa vision chiffrée et corporative de l'enseignement, il aura trouvé une Fédération et une Centrale qui ne sont pas prêtes de lâcher prise, car rien dans nos conditions de travail ne sera amélioré au sortir de cette crise avec les offres patronales, on peut même penser que ce sera pire.

...2

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? N'HÉSITÉS PAS À NOUS JOINDRE : WWW.SEVM.CA

Heures d'ouverture :

Téléphone : 450 799-2690

Patrick Thérout, président : poste 224

Chantal Provost, vice-présidente aux relations de travail : poste 223

Luc Allard, vice-président aux affaires professionnelles : poste 225

Karen Beaudoin, comptabilité : poste 221

Carole Côté, secrétaire : poste 222

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Télécopieur : 450 799-2695

patrick.theroux@sevm.ca

chantal.provost@sevm.ca

luc.allard@sevm.ca

info@sevm.ca

carole.cote@sevm.ca

Visitez notre site Internet au www.sevm.ca et notre page Facebook.

...suite Mot du président

À PROPOS DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Toujours en mars dernier, un arrêté ministériel est apparu dans notre décor. Cet arrêté venait donner des pouvoirs aux Centres de service scolaires leur permettant d'outrepasser certains pans de la convention collective. Cet arrêté ministériel étant décrété par le gouvernement, nous avons donc les mains liées syndicalement dans plusieurs dossiers. Plusieurs de nos membres ont goûté à la médecine de cet arrêté en étant réaffectés dans d'autres milieux, certains passant même du primaire au secondaire. Dans certaines écoles, des directions demandaient et imposaient des tâches aux enseignantes et enseignants en brandissant ce fameux arrêté. Cet arrêté a certains pouvoirs, mais il a aussi ses limites et nous sommes intervenus là où ne le pouvions, parfois même en interpellant directement nos représentants à la FSE pour que l'intervention se fasse directement au cabinet du ministre de l'Éducation.

À PROPOS DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ET DU TÉLÉTRAVAIL

Depuis quelques semaines, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) a informé les directions d'établissement que le télétravail lors des journées pédagogiques était permis, mais que la décision leur revenait. Dans plusieurs milieux, le télétravail a été permis pour celles et ceux qui le désiraient alors que dans d'autres, les enseignantes et enseignants devaient obligatoirement être à l'école pour assister à une réunion des enseignants... en vidéoconférence. Vous avez bien lu! Alors que le gouvernement et la santé publique recommandent le télétravail pour les tâches ne nécessitant pas la présence des élèves, on assiste à de telles prises de décision. Le télétravail n'est pas un remède à la pandémie, c'est une action préventive pour en limiter la transmission. Alors que nous sommes encore en zone rouge, je vous invite à faire ce rappel s'il s'avère nécessaire.

À PROPOS DES COMMUNICATIONS ET DES BULLETINS

Dès le mois de mai, et jusqu'au moment où le ministre de l'Éducation prenne une décision, la FSE est intervenue régulièrement pour ne pas dire quotidiennement auprès du cabinet. Les demandes relatives aux bulletins ont été faites depuis le printemps dernier. **Cinq mois se sont écoulés** avant que le ministre de l'Éducation annonce, **deux jours avant la remise des communications aux parents**, que la date de remise était repoussée jusqu'au 20 novembre, que le premier bulletin était déplacé au plus tard le 22 janvier et que le 2^e bulletin était enlevé. Pour plusieurs, cette annonce qui se voulait pour donner de l'air aux enseignantes et enseignants n'aura pas eu l'effet escompté, car vos communications étaient déjà complétées. Le travail étant fait, vous avez remis vos communications aux parents en octobre et maintenant vous devez rencontrer les parents pour leur parler du cheminement de leur enfant. Annoncée en grandes pompes par le ministre de l'Éducation, disant répondre à une demande des syndicats, on peut encore une fois dire que cette annonce aura été bien plus un coup de relations publiques qu'une réelle bouffée d'air pour les enseignantes et enseignants, compte tenu de la date à laquelle elle aura été faite. La demande venait effectivement des syndicats, mais elle avait été faite en mai et non pas le 7 octobre.

À PROPOS DES TROIS JOURNÉES PÉDAGOGIQUES AJOUTÉES

Toujours en mai dernier, en Conseil fédéral de la FSE, il a été question de la rentrée scolaire. Déjà, à ce moment, tous les syndicats étaient en faveur d'ajouter des journées pédagogiques en août afin de permettre aux enseignantes et enseignants de se préparer du mieux possible pour cette rentrée qui

allait être tout sauf normale. Cette préparation incluait la planification, mais aussi la formation, car il n'était pas souhaitable que la formation TELUQ imposée doive se faire les soirs et les fins de semaine. Tous voyaient la tâche colossale qui vous attendait. Tous? Non! **Le ministre de l'Éducation a refusé.**

La FSE a poursuivi ses interventions et le 29 octobre dernier, le ministre a décidé de transformer trois journées d'enseignement en trois journées pédagogiques. Deux mois après la rentrée, trois semaines après avoir remanié les bulletins, il annonce répondre à une demande syndicale en donnant 3 journées pour de la formation et de la planification. Effectivement, c'est ce que nous avons demandé... en mai pour la rentrée! Un autre coup de relations publiques dans le but de faire mal paraître les organisations syndicales face à leurs membres, car le ministre n'est pas en faveur d'enlever des jours d'enseignement aux élèves, il l'a clairement dit à plusieurs reprises.

À PROPOS DU CONGÉ PROLONGÉ POUR LES FÊTES

Le mercredi 11 novembre, lors de son point de presse, le premier ministre a dit songer à un scénario de prolongation du congé des fêtes. Bien des intervenants ont réagi à cette annonce, mais la présidente de la FSE, dans ses entrevues, a pris la position de consulter les membres avant d'y aller d'une réaction officielle. (Vous devriez avoir reçu cette consultation dans vos courriels.)

Toujours dans son point de presse, le premier ministre Legault a mentionné aux médias qu'il négociait avec les syndicats, **ce qui n'était pas du tout le cas**. Sachez que mercredi, la veille de l'annonce du premier ministre, la FSE entendant les rumeurs concernant une telle annonce du cabinet, a contacté le ministère et s'est fait répondre que *«la fermeture prolongée pour la période des fêtes n'était pas dans les plans»*.

Nous n'avions donc aucune information sur les intentions du gouvernement ni sur la façon dont cette prolongation allait s'appliquer. Nous sommes conscients de tous les impacts qu'une telle décision pourrait avoir, notamment sur les bulletins, avec une date de remise étant au plus tard le 22 janvier. Ce n'est pas la première fois que le premier ministre lance une idée en point de presse tout en écorchant les syndicats au passage. Il en a fait, encore une fois, la preuve.

À PROPOS DE LA MOBILISATION

En période de négociation, il va de soi que la mobilisation se fait de façon graduelle. Nous vous avons donc demandé de porter le t-shirt de la négo depuis janvier dernier, moment où notre équipe de négociation a fait la présentation de nos demandes à la partie patronale. Est ensuite arrivée la pandémie. Donc de mars à juin, il aurait été insensé de vous demander une telle implication dans les circonstances que vous viviez. Depuis la rentrée, nous avons « reparti » les actions en vous demandant de porter le t-shirt, d'installer une bannière et de nous en envoyer des photos. Des actions ont été faites un peu partout au Québec par les syndicats locaux, vous pouvez en voir les résultats sur la page Facebook du SEVM. Nous savons que votre tâche est plus chargée qu'à la normale. Récemment, à l'instar des autres syndicats affiliés à la FSE, nous avons mis en branle l'action « En pédago, je télétravaille! »

Nous avons eu plusieurs questions au sujet de cette action. Tel que mentionné plus précédemment dans la partie au sujet du télétravail, dans certains milieux le télétravail est déjà favorisé. Cependant, ce n'est pas le cas partout. Sachez que pour ce moyen, vous fournissez tout de même une prestation

de travail aux heures habituelles de votre journée pédagogique, à la différence que vous serez à la maison. Avec cette action, nous ne touchons pas les parents, cette journée étant une journée pédagogique. Vous ne perdez pas de temps d'enseignement, cette journée étant pédagogique. Nous vous rappelons que le contenu d'une journée pédagogique est déterminé par la direction et il ne serait pas surprenant que vous soyez quand même convoqués en présence. Nous sommes conscients que plusieurs ont la possibilité de faire du travail personnel lors de ces deux journées. Nous vous avons donc informé de cette action le 6 novembre dernier afin de vous permettre de la planifier.



Déjà, les collègues de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ont eu une journée pédagogique le 13 novembre dernier. Ce fut aussi le cas dans d'autres syndicats affiliés à la FSE. Les 20 et 23 novembre, ce sera au tour du secteur des jeunes, ce qui représente environ 1000 membres du SEVM.

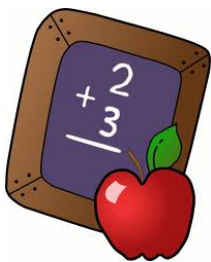
J'espère qu'après cette lecture vous pourrez réaliser la joute politique qui se joue dans les instances supérieures. Nous sommes face à un gouvernement qui dit faire de l'éducation sa priorité. **Il doit garder à l'esprit que les enseignantes et enseignants font partie de l'éducation.** Par ses annonces en point de presse sans aucune consultation auprès des enseignants, il est clair que le gouvernement tente de faire basculer l'opinion publique favorable aux enseignants. Par les offres faites aux tables de négociation, il nous démontre le mépris qu'il a face aux acteurs importants que sont les enseignantes et enseignants du Québec.

Nous en appelons donc à votre solidarité pour ces deux journées, pour les prochaines ainsi que pour les prochains moyens de pression qui s'ajouteront parce que plus que jamais, « En éducation, il faut que ça change maintenant! ».

En terminant, je réitère mes remerciements à toutes les personnes déléguées et représentantes dans les écoles. Nous vous sollicitons énormément et, malgré la charge de travail qui vous incombe, vous transmettez les informations auprès de vos collègues membres du SEVM. Un grand merci!

Patrick Thérout, président

AJOUT DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES



Nous vous avons consulté au sujet des trois journées pédagogiques octroyées au secteur des jeunes par le ministère de l'Éducation. 559 membres ont répondu à la consultation sur le sujet. 74% de ces membres étaient en faveur du déplacement de la journée prévue en avril au mois de janvier. La date du 15 janvier était la plus populaire (63%) devant le 11 janvier (26%) et le 8 janvier (11%). La recommandation faite par le SEVM aux services éducatifs du CSS et elle a été retenue. Nous vous rappelons que cette consultation et la recommandation qui s'en est suivie ont été faites avant l'annonce du premier ministre concernant la possibilité d'une prolongation du congé des fêtes.

TRAITEMENT SALARIAL EN CAS DE SUPPLÉANCE DÉPANNAGE



Nous vous rappelons que le traitement salarial qui prévaut en cas de suppléance dépannage est que le temps effectué est payé au 1/1000^e de votre salaire annuel. Pour connaître votre taux annuel, vous pouvez le retrouver sur votre relevé de salaire ou dans la convention collective nationale, à la clause 6-5.03 (p.115).

ASSURANCES COLLECTIVES – LE RÉGIME ALTER EGO

Nous vous rappelons que la campagne d'adhésion au régime Alter ego de la SSQ bat son plein jusqu'au 4 décembre 2020. Vous devez aller faire le choix de votre nouveau régime d'assurances sur le site d'Alter ego.

(<https://alterego.lacsq.org/fr>)



CLIQUEZ « J'AIME » POUR NOUS SUIVRE SUR FACEBOOK!
Vous aurez accès à plusieurs informations
(info tempête, formations, publicités, négociations, etc.)



Caisse Desjardins de l'Éducation (<https://www.caisseeducation.ca/>)

La Caisse est présente pour le personnel de l'éducation dans les multiples enjeux rencontrés et la pandémie n'en fait pas exception. Dans son appui aux syndicats affiliés à la CSQ, la Caisse a contribué à la distribution de couvre-visages avec une contribution majeure de 110 000 \$.

«On nous demande souvent ce qu'on fait de différent des autres institutions financières. C'est simple, nous sommes là pour vous, à chaque étape de votre vie et nous vous supportons dans tous les enjeux qui sont propres à votre carrière en éducation. Nous savons que vous voulez en faire un monde meilleur et serons toujours là pour vous accompagner en ce sens. Notre différence, c'est ça!»



CARTES DE MEMBRES ÉLECTRONIQUES

Nous approchons du 1000^e membre à avoir activé sa carte, membre à qui nous remettons une carte-cadeau de la SAQ d'une valeur de 25\$. Un courriel sera envoyé par le logiciel « Héros » de la CSQ afin de faire un rappel à celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

Vérifiez votre boîte de courriels indésirables, il pourrait s'y retrouver. Nous vous remercions pour votre collaboration dans cette migration vers un système informatisé de la gestion des membres.

UN NOUVEAU SITE WEB

Le site web du SEVM a fait peau neuve. Nous vous invitons à aller le consulter à l'adresse ci-dessous. Aussi, il vous sera dorénavant possible de nous écrire directement par ce site.

Visitez le <https://sevm.ca/>

